



Évreux, le 14 décembre 2016

Fêtes de fin d'année 2016

Mesures de sécurité, réglementation et interdictions

À l'occasion des fêtes de fin d'année et afin de prévenir les violences, les accidents graves ainsi que les dégradations, le préfet de l'Eure a pris diverses mesures applicables dans tout le département de l'Eure.

Ainsi, un **dispositif de sécurité renforcé sera déployé sur le terrain**, mobilisant l'ensemble des forces de sécurité (police, gendarmerie et sapeurs-pompiers). En application des différents plans de sécurité mis en œuvre (plan Vigipirate, plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, plan de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles, plan de lutte contre les vols et les trafics de véhicules et de pièces détachées notamment), les zones commerciales, les grands centres commerciaux, les commerces de proximité, les marchés de Noël et les gares routières feront l'objet d'une attention particulière.

Afin d'opérer dans une **parfaite coordination**, des préconisations ont été faites aux mairies, aux services de l'éducation nationale, aux opérateurs de transport et aux bailleurs concernant notamment, l'enlèvement de véhicules épaves, l'enlèvement des containers à poubelle, le contrôle et la fermeture des accès aux édifices et bâtiments publics, l'activation des systèmes de vidéo-protection et de sécurité des chantiers.

Le recours aux dispositifs « **alerte commerces** » par SMS pour les commerces à risque et « **tranquillité vacances** » pour les particuliers est vivement recommandé pour prévenir les vols et les agressions.

En matière de sécurité routière, le préfet de l'Eure appelle à nouveau l'ensemble des usagers de la route à adopter un comportement responsable pour éviter que la fin d'année, synonyme de fêtes et de convivialité, soit entachée par de nouveaux drames. Les opérations de prévention et de contrôles des forces de l'ordre seront renforcées sur l'ensemble du réseau routier du département. Les contrôles viseront tout comportement irresponsable et dangereux, très souvent à l'origine des accidents, tels que la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants, les excès de vitesse, l'usage du téléphone au volant, le non port de la ceinture de sécurité à l'avant ou à l'arrière ainsi que le non respect des règles de priorité.

Enfin, les forces de l'ordre veilleront au strict respect des arrêtés préfectoraux interdisant sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure :

– **La distribution, la vente et l'achat de carburants, de produits chimiques, inflammables ou explosifs** sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcool à brûler et solvants) à emporter en contenant transportable du jeudi 22 décembre 2016 à 20h00 au lundi 26 décembre 2016 à 24h00 et du jeudi 29 décembre 2016 à 20h00 au lundi 2 janvier 2017 à 24h00.

– **La vente de boissons alcooliques à emporter** du samedi 24 décembre 2016 à 20h00 au dimanche 25 décembre 2016 à 8h00, et du samedi 31 décembre 2016 à 20h00 au dimanche 1^{er} janvier 2017 à 8h00.

- **Sous certaines réserves, la vente et l'utilisation d'artifices des catégories K4, K3, K2, C4, C3, C2, T2, P2 et les bombes d'artifices, les bombes logées et les fusées de catégorie K1, C1, T1 et P1**, du lundi 19 décembre 2016 à 8h00 au lundi 2 janvier 2017 à 24h00.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr